

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 14 NOVEMBRE 2017**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatorzième jour du mois de novembre deux mille dix-sept, à quinze heures (15h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Étaient présents : Mme Renée Rouleau, maire de Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

15 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1809-11-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 4.1.7 : Convention collective de travail 2017-2023.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1810-11-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 3 octobre 2017 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville**

A.1 Règlement 2017-358-7

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2017-358-7 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la grille des usages afin d'y permettre des habitations bifamiliales et multifamiliales et encadre leur implantation.

A.2 Règlement 2017-427-1

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2017-427-1 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la dimension minimale des terrains pour une zone située en bordure du Rang des Écossais.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 536

A.1 Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement lors de la session ordinaire du 22 novembre 2017, le tout en vue de procéder à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à une dérogation en plaine inondable pour des travaux de reconstruction du pont du ruisseau Bleury (Hazen) en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout réalisé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

A.2 Projet de règlement 536

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 526 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu en ce qui a trait à une dérogation en plaine inondable pour des travaux de reconstruction du pont du ruisseau Bleury (Hazen) en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout réalisé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

A.3 Document indiquant la nature des modifications

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 536.

A.4 Commission de consultation - Nomination

Les membres du Comité administratif recommandent que les membres du comité schéma d'aménagement constituent la commission de consultation sur le projet de règlement 536.

A.5 Consultation publique - Date

Les membres du comité administratif recommandent que la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 536 soit fixée au 10 janvier 2018, au siège social de la MRC du Haut-Richelieu.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) Plaine inondable - Étude réalisée par WSP Canada inc.

Madame Cynthia Gagnon résume les conclusions de l'étude réalisée par M. Pierre Dupuis, ingénieur, spécialiste hydraulique auprès de WSP Canada inc. Les membres du comité administratif recommandent qu'une séance de travail intervienne au cours du mois de janvier 2018 avec M. Dupuis pour expliquer ses conclusions révélant que les cotes d'inondation sont inexactes. Les membres du comité administratif recommandent de demander plusieurs données détenues par la Commission mixte internationale de façon à pouvoir octroyer deux mandats complémentaires, l'un concernant les cotes d'inondation et l'autre relatif à la validation des limites de la zone 0-2 ans par le biais de la méthode botanique.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Club de motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. - Droit de passage annuel

CONSIDÉRANT le règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et la gestion;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC souhaite la collaboration des usagers de la motoneige afin de respecter la signalisation, les propriétés riveraines de même que les utilisateurs de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham ;

EN CONSÉQUENCE;

1811-11-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2017-2018 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Apollon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

DE DEMANDER au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection du tronçon l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2017;

DE DEMANDER au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

D'AVISER le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Apollon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2017-2018 soit, du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} avril 2018;

D'AVISER les trois clubs de motoneige concernés que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la saison afin de reconduire ou non la présente autorisation.

2.2 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham

2.2.1 Octroi d'une aide financière pour la saison 2018

Les membres du Comité administratif recommandent d'autoriser le versement d'une aide financière de 41 729,59\$ au Comité Pro-Piste pour la saison 2018.

2.2.2 Entérinement du rapport annuel d'exploitation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2017 déposé par le comité Pro-Piste. La transmission du bilan au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sera faite au plus tard le 31 décembre 2017.

2.2.3 Confirmation de gratuité d'accès pour l'année 2018

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution confirmant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, que l'accès à la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2018.

2.2.4 Démarches du MTMDET vs Empiètements

Le directeur général soumet que deux rencontres sont intervenues entre les représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), l'UPA Haut-Richelieu, Pro-piste et la MRC du Haut-Richelieu relativement aux empiètements des agriculteurs riverains de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham. En l'occurrence, le Ministère envisage de conserver l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) sur une largeur moyenne de 180 pieds soit, 60 pieds à partir du milieu de la piste cyclable ajoutés de 30 pieds. Des baux seront signés entre le MTMDET et les agriculteurs riverains et un loyer sera facturé, lequel n'est pas chiffré à ce jour. Le Ministère est toutefois enclin à suspendre le versement des loyers si les agriculteurs riverains souhaitent collaborer à des améliorations locatives telles que le reboisement de l'EFA. L'UPA convoquera une rencontre des agriculteurs riverains pour expliquer cette orientation avec la participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de même que la MRC. Tenant compte de ces informations, les membres du comité administratif suspendent les démarches du directeur général pour accorder les autorisations individuelles de traverse par les riverains et ce, jusqu'à ce que la rencontre ait été tenue par les représentants de l'UPA.

2.3 Programme Mobilisation-Diversité - Protocoles d'entente

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser et ratifier la signature des protocoles d'entente à intervenir avec les organismes Droit à l'emploi (Service L'ANCRE) et La Porte ouverte.

2.4 TRCAM - Représentant

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun de nommer un représentant au sein du conseil d'administration de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRCAM) puisque cette nomination n'est pas obligatoire pour chaque MRC, réservant ainsi les ressources de la MRC pour les organismes locaux.

2.5 CALQ - Annonce de projets

Le directeur général soumet que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a procédé à l'appel de projets et à leur analyse. Le CALQ souhaite obtenir l'autorisation à poursuivre le processus d'annonce préalablement à toute résolution publique divulguant le ou les projets retenus, car il souhaite une annonce globale de tous les projets couvrant plusieurs territoires de MRC.

Les membres du comité administratif autorisent le directeur général à transmettre une lettre au Conseil des arts et des lettres du Québec pour poursuivre le processus d'annonce de projets. Dès que le tout sera officiellement public, le conseil de la MRC pourra entériner une résolution visant à ratifier le ou les projets retenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec et autoriser le versement de l'aide financière accordée.

M. Jacques Landry quitte son siège quelques instants et réintègre la salle.

2.6 FARR - Réseaux cyclables

Les préfets de la Table de concertation des préfets de la Montérégie se sont entendus pour que chaque MRC dépose un projet concernant l'amélioration du réseau cyclable montérégien, particulièrement pour favoriser l'interconnexion. Par ailleurs, il est suggéré que les équipements et aménagements puissent également être intégrés au projet. Pour le Haut-Richelieu, une somme de 297 656 \$ pourrait être obtenue. L'asphaltage d'un tronçon de la Montérégiade sera également envisagé. Les membres du comité administratif recommandent de poursuivre la préparation du dossier en ce sens. Le projet final sera déposé à l'ensemble des membres du conseil pour ratification au cours de la séance ordinaire du 13 décembre 2017. Il est rappelé que les montants disponibles du FARR pour l'année 2017 ne peuvent être reportés à une autre année, c'est pourquoi les sommes doivent être dépensées au 31 mars 2018.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Compo-Haut-Richelieu inc. - Nominations

Le terme de 2 ans des membres du conseil d'administration élus (quatre, dont le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu) de Compo-Haut-Richelieu inc. vient à échéance au mois de novembre 2017 par conséquent, il sera procédé à la nomination de ces derniers dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de la MRC le 22 novembre 2017.

3.2 Postes de président et vice-président

Le terme de 2 ans à la présidence et à la vice-présidence de Compo-Haut-Richelieu inc. vient à échéance au mois de novembre 2017 par conséquent, il sera procédé à la nomination de ces postes dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de la MRC le 22 novembre 2017.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 22 novembre prochain.

4.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2018, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2018 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 8 novembre 2017.

4.1.3 Adoption des quotes-parts pour l'année 2018, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2018 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite à la séance de travail du 8 novembre 2017.

CAPV2017-11-14

4.1.4 Opération Nez rouge du Haut-Richelieu - Édition 2017 - Aide financière

1812-11-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 250\$ à titre d'aide financière de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de l'édition 2017 d'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.5 Fondation Santé Haut-Richelieu/Rouville - 6^e versement

Les membres du comité administratif prennent acte du 6^e versement d'un montant de 140 000\$ issu de la campagne majeure de financement « Unis pour la santé » de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

4.1.6 UMQ - Offre d'adhésion 2018

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'adhérer à titre de membre de l'UMQ considérant que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en fait déjà partie.

4.1.7 Convention collective de travail 2017-2023

Le directeur général soumet que les textes proposés par la partie patronale concernant le remboursement de frais de téléphone cellulaire aux employés syndiqués ne sont pas acceptés par la partie syndicale. Considérant que la partie syndicale souhaite demander un processus de conciliation dans ce dossier pour cet article, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une modification à la version de la convention collective présentée au mois d'octobre 2017 de sorte à ajuster l'article 22.04. Cette orientation est plus économique que tout processus de conciliation puisque le montant en jeu est de 4 620 \$ sur sept ans, soit la durée de cette nouvelle convention collective.

4.2 Divers

4.2.1 Élection du préfet - Terme novembre 2017 - 2019

Le directeur général soumet que le processus d'élection du préfet sera tenu dans le cadre de la séance ordinaire du 22 novembre 2017. Les membres du comité administratif recommandent que les membres du conseil échangent entre eux préalablement à la séance ordinaire.

4.2.2 Nominations au sein des divers comités

Les membres du comité administratif recommandent que les nominations au sein des divers comités se tiennent au mois de janvier prochain même si quelques sièges sont vacants pour l'instant.

4.2.3 Membres du conseil sortants - Reconnaissance

Les membres du comité administratif recommandent la tenue d'un dîner avec l'ensemble des membres du conseil et les membres sortants au cours du mois de janvier prochain.

4.2.4 Demandes d'appui

A) Gestion des résidus de chasse

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC de La-Haute-Côte-Nord afin que le gouvernement du Québec redistribue aux municipalités une partie du coût des permis afin de palier à l'augmentation des dépenses d'élimination générées par les des résidus de chasse.

B) Demande à portée collective - Moratoire de la CPTAQ

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la MRC du Val-Saint-François afin que la CPTAQ lève le moratoire relatif au dépôt et à l'analyse de demandes à portée collective (LPTAAQ, art. 59).

5.0 COURS D'EAU

5.1 Cours d'eau du Trait Carré - Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan

5.1.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau du Trait Carré, situé dans les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan.

5.1.2 Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau du Trait Carré situé en les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan.

5.2 Grande Décharge des Terres Noires, branche 11 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir

5.2.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 11 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, située dans les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir.

5.2.2 Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans la branche 11 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires située en les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir.

5.3 Cours d'eau Brault-Gagnon - Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jacques-le-Mineur

5.3.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Brault-Gagnon situé dans les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jacques-le-Mineur.

5.3.2 Entente intermunicipale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau Brault-Gagnon situé en les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jacques-le-Mineur.

5.4 Rivière du Sud, branche 38 - Saint-Sébastien - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 38 de la rivière du Sud située dans la municipalité de Saint-Sébastien.

5.5 Ruisseau Barbotte, branches 10 et 11 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 10 et 11 du ruisseau Barbotte situées dans la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.6 Cours d'eau Brunelle, branche St-Jacques - Municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jacques-le-Mineur - Entérinement de facture et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de facture intervenue relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche St-Jacques du cours d'eau Brunelle, à savoir : MRC des Jardins-de-Napierville 8 655,99\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.7 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Réparation de pompes

Le directeur général soumet que des soumissions seront déposées d'ici le 22 novembre 2017 en vue de la réparation de pompes des digues et stations de pompage de la rivière du Sud. Un rapport sera transmis à cet effet préalablement à la séance ordinaire.

CAPV2017-11-14

4.0 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1813-11-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 14 novembre 2017.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier